

Monsieur le Directeur Académique  
DSDEN  
58, rue Rouget de Lisle  
30 000 NIMES

Nîmes, le 19 décembre 2018

Objet : Groupe de travail « Règles du mouvement intra départemental 2019 »

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis la note de service mobilité parue en novembre dernier, l'ensemble des priorités légales doivent être mentionnées et prises en compte dans les notes de service départementales des mouvements.

Liste des priorités légales :

- enseignants en situation de handicap ;
- agents touchés par une mesure de carte scolaire ;
- enseignants exerçant dans les quartiers où se posent problèmes sociaux et de sécurité difficiles ;
- rapprochement de conjoint ;
- enseignants exerçant dans un territoire ou zone rencontrant des difficultés de recrutement ;
- enseignants sollicitant un rapprochement de conjoint avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe ;
- enseignants formulant chaque année une même demande de mutation ;
- expérience et parcours professionnels (c'est dans cette priorité légale qu'apparaît l'AGS).

Certaines priorités étaient déjà présentes dans notre circulaire du mouvement (handicap, carte scolaire, éducation prioritaire).

Pour d'autres, elles devraient être prises en compte pour la première fois, comme le rapprochement de conjoint, priorité très peu utilisée sur l'ensemble des départements jusqu'à présent.

Nous demandons que les personnels du Gard puissent avoir leur mot à dire par l'intermédiaire de leurs représentants que nous sommes.

.../...

Nous vous demandons donc de convoquer un groupe de travail émanant de la CAPD afin de réfléchir ensemble aux conséquences et aux modalités.

L'occasion pour nous de reparler du mouvement des collègues titulaires (ou non) du Cappei pour lesquels le SE-Unsa a rappelé ses exigences au niveau national.

L'occasion de faire le point également sur l'incompatibilité de certains postes avec le droit à exercer à temps partiel.

L'occasion enfin de reparler du mouvement des enseignants sur des postes REP/REP+ dédoublés.

Dans l'attente de ces éléments de réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations et l'assurance de notre attachement au service public d'Education.

**Olivier Dusserre-Telmont**

**Secrétaire départemental du Se-Unsa du Gard**

